



## Licenciement faute grave

Par **pnther**, le **02/07/2014** à **09:06**

bonjour je vient d'être licencier pour faute grave le 14 juin 2014 mise a pied conservatoire le 16 06 2014 ,convocation pour entretien le 27 06 2014 pour me dire que je suis licencier, depuis ce jour pas de nouvelle, dans combien de temps je vais avoir mes papiers solde de tout compte, attestation assedic , salaire ? quand je peut reprendre un autre travaille ? merci de votre reponse cdlm

Par **Lag0**, le **02/07/2014** à **11:55**

[citation]convocation pour entretien le 27 06 2014 pour me dire que je suis licencier[/citation]

Bonjour,

Il y a un problème de procédure !

En aucun cas l'employeur ne peut rendre sa décision au cours de l'entretien préalable. Il doit attendre un délai de 2 jours ouvrables avant d'avertir le salarié (en général par LRAR).

Par **pnther**, le **02/07/2014** à **12:05**

bonjour je vient de recevoir la lettre recommande elle me précise que mais papiers ce tiendrons prochainement prêt a l'accueil du magasin en vous remercient cdlm